



PECB GDPR

Certification des compétences du Data Protection Officer (CNIL)

Acquérez toutes les compétences et les connaissances nécessaires pour diriger tous les processus de mise en œuvre et de conformité aux exigences du règlement général sur la protection des données (RGPD) dans un organisme

Pourquoi devriez-vous y participer ?

La protection des données devenant de plus en plus précieuse, la nécessité pour les organismes de protéger ces données ne cesse d'augmenter elle aussi. Outre la violation des droits et libertés fondamentaux des personnes, le non-respect de la réglementation en matière de protection des données peut entraîner des situations risquées susceptibles de nuire à la crédibilité, à la réputation et à la situation financière d'un organisme. C'est là que vos compétences en tant que responsable de la protection des données entrent en jeu.

La formation Certification des compétences du DPO (CNIL) vous aidera à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour exercer les fonctions de délégué à la protection des données (DPO) afin d'aider les organismes à se conformer aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Sur la base d'exercices pratiques, vous serez en mesure de maîtriser le rôle du DPO et de devenir compétent pour informer, conseiller et surveiller la conformité au RGPD et coopérer avec l'autorité de surveillance.

Après avoir suivi la formation et réussi l'examen, vous pourrez demander la certification « Délégué à la protection des données certifié conformément au référentiel de certification des compétences du DPO de la CNIL ». Ce certificat, reconnu au niveau international, prouvera que vous avez les capacités professionnelles et les connaissances pratiques nécessaires pour conseiller le responsable du traitement et le sous-traitant sur la manière de remplir leurs obligations concernant la conformité au RGPD.



À qui s'adresse la formation ?

- Gestionnaires ou consultants souhaitant préparer et soutenir un organisme dans la planification, la mise en œuvre et le maintien d'un programme de conformité basé sur le RGPD
- DPO et personnes responsables du maintien de la conformité aux exigences du RGPD
- Membres d'une équipe de sécurité de l'information, de gestion des incidents et de continuité d'activité
- Experts techniques et experts de la conformité envisageant un poste de délégué à la protection des données
- Conseillers experts en sécurité des données à caractère personnel

Programme de la formation

Durée : 5 jours

Jour 1 | Introduction aux concepts et principes du RGPD

- Objectifs et structure de la formation
- Règlement général sur la protection des données (RGPD)
- Considérations fondamentales pour le RGPD

Jour 2 | Désignation du DPO et analyse du programme de conformité au RGPD

- Désignation du DPO
- Analyse du programme de conformité au RGPD
- Relations avec la direction
- Politique de protection des données
- Registre des activités de traitement
- Processus de gestion des risques

Jour 3 | Responsabilités opérationnelles du DPO

- Analyse d'impact relative à la protection des données
- Gestion de la documentation
- Évaluation des mesures de protection des données
- Protection des données et technologies
- Sensibilisation, formation et communication

Jour 4 | Suivi et amélioration continue de la conformité au RGPD

- Gestion des incidents et violation de données à caractère personnel
- Surveillance et mesure de la conformité
- Audit interne de la protection des données
- Traitement des non-conformités
- Amélioration continue
- Clôture de la formation

Jour 5 | Toolkit RGPD (Pratique et analyse) et Examen de certification



Objectifs de la formation

- Comprendre les concepts du RGPD et interpréter ses exigences
- Comprendre le contenu et la corrélation entre le Règlement général sur la protection des données et d'autres cadres réglementaires et normes applicables, telles qu'ISO/IEC 27 701 et ISO/IEC 29 134
- Acquérir la compétence nécessaire pour remplir le rôle et les tâches quotidiennes du délégué à la protection des données au sein d'un organisme
- Développer la capacité à informer, conseiller et surveiller la conformité au RGPD et à coopérer avec l'autorité de surveillance

Examen

Durée : 3 heures

L'examen « Délégué à la protection des données certifié conformément au référentiel de certification des compétences du DPO de la CNIL » comprend 100 questions à choix multiple, en français, et couvre les trois domaines suivants :

Domaine 1 | Réglementation générale en matière de protection des données et mesures prises pour la mise en conformité

Domaine 2 | Responsabilité

Domaine 3 | Mesures techniques et organisationnelles pour la sécurité des données au regard des risques

Aucun support n'est utilisé pendant l'examen. Pour chaque question, quatre réponses sont proposées dont une seule est exacte.

Pour réussir l'examen, le candidat doit obtenir :

- au moins 75 % au total ;
- au moins 50 % pour chacun des trois domaines.

Pour de plus amples informations concernant l'examen, veuillez consulter [Politiques et règlement relatifs à l'examen](#)



Certification

Après avoir réussi l'examen, vous pouvez demander la certification mentionnée dans le tableau ci-dessous. Un certificat vous sera délivré si vous remplissez toutes les exigences relatives à la qualification sélectionnée. Les frais d'examen et de certification sont inclus dans le prix de la session de formation.

Pour plus d'informations sur le processus de certification, veuillez consulter les [Politiques et règlement de certification](#)

Titre	Examen	Expérience professionnelle	Expérience en protection des données	Autres exigences
Délégué à la protection des données certifié conformément au référentiel de certification des compétences du DPO de la CNIL	Examen de certification des compétences du délégué à la protection des données conformément au référentiel de la CNIL	Minimum 2 ans	2 ans dans des projets, activités ou tâches en lien avec les missions du DPO s'agissant de la protection des données personnelles ou formation d'au moins 35 heures en matière de protection des données personnelles reçue par un organisme de formation.	Signer le Code de déontologie de PECB

Informations générales

- Un support de formation contenant plus de 450 pages d'informations et d'exemples pratiques sera fourni.
- Une Attestation d'achèvement de formation de 35 unités de FPC (Formation professionnelle continue) sera délivrée aux participants ayant suivi la formation.

Pour de plus amples informations, veuillez nous contacter à l'adresse marketing@pecb.com ou visitez www.pecb.com